Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le
ID : 085-248500621-20201118-D23_20NOV-DE

PAYS DES HERBIERS

Département de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 18 novembre 2020

Date de convocation : 10 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni Espace Herbauges, Les Herbiers, sous la présidence de Madame Véronique BESSE – Présidente.

LES HERBIERS : Véronique BESSE – Christophe HOGARD – Angélique REMIGEREAU - Luc SOULARD – Magali LOISEAU – Roger BRIAND – Odile PINEAU – Patrice BOUANCHEAU – Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD – Hélène CHENAIS – Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD – Joseph LIARD
MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU
LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA - Philippe ALBERT
BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – David RIMBAUD
VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND
MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ
SAINT PAUL EN PAREDS : Nicolas GRELET
SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice 37
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :
Aurélie TURBÉ avait donné pouvoir à Julie MARIEL-GODARD
Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Hélène POINGT-GASKA
Elodie BRANGER avait donné pouvoir à David RIMBAUD

Excusée :
Bénédicte GARDIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel LUMEAU

- **23. AVIS SUR LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES** – Rapporteur : Jean-Louis LAUNAY

Le règlement intérieur des déchèteries définit la déchèterie, son rôle, ses horaires d'ouvertures, les déchets acceptés, refusés, les cas particuliers ainsi que l'organisation de ces installations (utilisateurs, infrastructures, responsabilité, ...)

Par délibération n°155 du 17 octobre 2018, le conseil Communautaire a adopté le règlement des déchèteries de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Envoyé en préfecture le 20/11/2020
Reçu en préfecture le 20/11/2020
Affiché le
ID : 085-248500621-20201118-D23_20NOV-DE
Département de la Vendée

Cependant, il convient d'actualiser le règlement pour tenir compte des évolutions qui sont intervenues. Les actualisations et modifications nécessaires sont les suivantes :

- le terme « gardien » de déchèterie, remplacé par « agent d'accueil »

- Article 4 : déchets acceptés

→ Ajout des déchets suivants : radiographies et cartouches d'encre

- Article 8 : limitation de l'accès aux déchèteries

→ concernant l'accès aux déchèteries pour les particuliers, il a été précisé que « les dépôts sont limités à un mètre cube par passage », et que « le badge est à retirer au service environnement de la Communauté de communes ».

→ concernant le financement du service par les professionnels, il est expliqué qu'ils sont soumis à une tarification en fonction de la nature et du volume des dépôts. Ils devront se présenter au service environnement pour retirer la TRIcarte.

→ les usagers (particuliers ou professionnels) ne résidant pas sur le territoire de la Communauté de communes, devront retirer leur TRIcarte au service environnement de la Communauté de communes. La collectivité se chargera de la facturation qui a lieu deux fois par an.

Compte tenu de l'exposé qui précède,
Vu le projet de règlement intérieur ci-joint,
Vu l'avis favorable de la commission environnement du 7 octobre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 octobre 2020,

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de bien vouloir émettre un avis favorable à la modification du règlement intérieur des déchèteries telle que proposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour copie conforme,
Véronique BESSE,
Présidente

Affiché le 20 NOV. 2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES HERBIERS (Vendée)